



Conseil économique et social

Distr. générale
20 mars 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-24 juillet 2019

Points 12 a) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : rapports
des organes de coordination**

Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2018

Résumé

Le présent rapport dresse le bilan de la coopération interorganisations déployée dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) en 2018. Il rend compte des principales activités engagées par le Conseil pour promouvoir une approche cohérente dans les domaines stratégique, opérationnel et administratif afin d'améliorer la coordination des initiatives mises en place à l'échelle du système des Nations Unies en vue d'appuyer les efforts menés dans ce domaine par les organismes intergouvernementaux.

En 2018, le Conseil des chefs de secrétariat et ses organes subsidiaires se sont principalement intéressés aux nombreuses questions de programmation et de gestion qui se posent pour les besoins du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et ont renforcé les capacités collectives du système des Nations Unies grâce à des actions conjointes. Ils ont notamment cherché à mieux faire comprendre aux différents organismes des Nations Unies la contribution que pouvait apporter l'innovation technologique à la réalisation des objectifs de développement durable et les implications qui en résultent, à favoriser l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des pratiques institutionnelles, à améliorer la collaboration en matière de passation de marchés et à lutter contre le harcèlement sexuel. La transparence et la responsabilisation restent des priorités essentielles pour le Conseil des chefs de secrétariat. Le rapport expose également les activités de coordination entre le Conseil et d'autres organes cofinancés.



I. Introduction

1. En application de la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social, le présent rapport récapitule les travaux menés par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) au cours de l'année écoulée. Il fait suite également aux dispositions du paragraphe 4 b) de la résolution [64/289](#) de l'Assemblée générale relative à la cohérence du système des Nations Unies, par laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général d'incorporer les informations portant sur les travaux du CCS dans son rapport d'examen annuel destiné au Conseil économique et social, qui est également étudié par le Comité du programme et de la coordination.
2. Dans sa résolution [70/1](#), l'Assemblée générale a souligné l'importance du rôle du système des Nations Unies à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable, qui sont au cœur du Programme 2030, et noté l'avantage comparatif d'un système qui soit doté de ressources suffisantes et qui soit pertinent, cohérent, efficient et efficace.
3. L'Assemblée générale, dans sa résolution [73/269](#), a pris note du rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat pour 2017 ([E/2018/48](#)), comme l'a recommandé le Comité du programme et de la coordination dans son rapport sur les travaux de sa cinquante-huitième session ([A/73/16](#), chap. III.A).
4. Le présent rapport met en relief les principales activités menées en 2018 sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat. En tant qu'organe de coordination, le CCS et ses mécanismes subsidiaires, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion, s'emploient à assurer la cohérence des politiques et de la gestion, dans le but d'accroître l'efficacité et l'efficience des activités du système des Nations Unies. Les activités du Conseil sont conformes aux directives des organes intergouvernementaux et appuient les priorités des États Membres.
5. En prenant ses fonctions en janvier 2017, le Secrétaire général a plaidé pour une revitalisation du système des Nations Unies, pierre angulaire d'un multilatéralisme efficace et instrument bien adapté pour relever les défis mondiaux et susciter des mesures collectives. Dans le cadre de l'engagement pris par le Secrétaire général de veiller à ce que le système des Nations Unies pour le développement contribue plus efficacement à la mise en œuvre du Programme 2030, le Conseil des chefs de secrétariat a décidé (voir [CEB/2017/2](#)) de retirer le Groupe des Nations Unies pour le développement – rebaptisé Groupe des Nations Unies pour le développement durable – de l'architecture du CCS, et de le reconstituer sous la présidence de la Vice-Secrétaire générale. Le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion demeurent chargés de renforcer la cohérence et la coordination des politiques menées à l'échelle du système en ce qui concerne, respectivement, les programmes et la gestion.
6. Le présent rapport explique la manière dont le Conseil des chefs de secrétariat et ses organes subsidiaires ont, tout au long de l'année 2018, axé leurs efforts sur les nombreuses questions de programmation et de gestion qui se posent pour les besoins du programme mondial. Ils ont notamment cherché à mieux faire comprendre aux différents organismes des Nations Unies la contribution que pouvait apporter l'innovation technologique à la réalisation des objectifs de développement durable et les implications qui en résultent, à favoriser l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des pratiques de fonctionnement, à améliorer la collaboration en matière de passation de marchés et à lutter contre le harcèlement sexuel.

7. La transparence et la responsabilisation restent des priorités essentielles pour le Conseil des chefs de secrétariat. En 2018, ce dernier a continué de s'employer activement à susciter des échanges avec les États Membres sur des questions de fond et à enrichir les informations mises en ligne sur son site Web (www.unsceb.org). Il a aussi poursuivi sa concertation avec d'autres organes cofinancés, en particulier la Commission de la fonction publique internationale et le Corps commun d'inspection, ainsi que le Comité des commissaires aux comptes.

II. Renforcer la cohérence des politiques et la coordination à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

8. En application de la résolution 70/8, aux termes de laquelle l'Assemblée générale a reconnu le rôle central du Conseil des chefs de secrétariat dans la coordination de l'appui du système des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme 2030, ledit Conseil s'est principalement efforcé, en 2018, de renforcer la cohérence et la coordination des politiques et programmes menés à l'échelle du système afin de tenir compte des risques et possibilités qu'ont générés les grandes tendances mondiales et les nouveaux défis. Dans ce contexte, il s'est plus spécialement penché sur les implications socioéconomiques des nouvelles technologies et des solutions axées sur l'innovation qui permettraient d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

9. Le système des Nations Unies doit depuis peu faire face aux incidences, tant positives que négatives, de l'innovation scientifique et technologique sur le développement durable et le bien-être des populations, comme le soulignent le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le rôle déterminant que la science, la technologie et l'innovation jouent dans l'action menée pour régler les problèmes qui se posent à l'échelle mondiale, notamment éliminer la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire, améliorer l'éducation et protéger l'environnement, a en outre été reconnu par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/242 relative à l'incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs de développement durable. De surcroît, cette question revient de plus en plus souvent dans les discussions des organes, instances et mécanismes intergouvernementaux, notamment ceux énoncés dans la résolution 73/17. Conscient de l'intérêt qu'elle suscite, le Conseil des chefs de secrétariat s'en est pour la première fois saisi en 2017 et a examiné les difficultés, potentialités et répercussions que pouvaient avoir, sur le plan social, économique et environnemental, l'évolution rapide des technologies, concluant que le système des Nations Unies avait un rôle important à jouer pour aider les États Membres, en particulier les pays les moins avancés, à tirer parti des avantages des nouvelles technologies tout en s'attaquant aux risques et en atténuant autant que possible leurs effets déstabilisateurs.

10. Sur la base de ces échanges, le Conseil des chefs de secrétariat a, lors de sa première session ordinaire de 2018, lancé un débat approfondi sur l'impact des technologies nouvelles et émergentes sur le développement durable, en mettant plus particulièrement l'accent sur leur capacité à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Tout en constatant que l'innovation technologique avait le potentiel de permettre aux sociétés de progresser rapidement dans la réalisation du développement durable, le CCS a souligné que les difficultés d'accès aux infrastructures, conjuguées à une accentuation de la « fracture numérique », constituaient des obstacles majeurs pour les pays en développement, qui les empêcheraient de bénéficier des bienfaits des nouvelles technologies. D'où la

nécessité de veiller à ce que la vision globale à long terme d'un avenir fortement influencé par les nouvelles technologies se concentre sur l'investissement dans le capital humain, les jeunes étant les premiers visés, afin de les préparer aux réalités de demain. L'ONU pourrait, en tant que structure de dialogue, apporter son concours pour orienter le processus d'innovation technologique vers la préservation du progrès humain, la promotion du bien-être des peuples et la protection des droits de l'homme.

11. Pour renforcer encore les efforts déployés à l'échelle du système, le Conseil des chefs de secrétariat a chargé son Comité de haut niveau sur les programmes d'approfondir ses examens analytiques, d'engager des actions conjointes concernant l'incidence des innovations technologiques sur le développement durable, et de promouvoir des valeurs communes qui puissent guider les efforts déployés par les organismes du système des Nations Unies à l'heure où s'opèrent des changements en profondeur. Un dialogue plus systématique avec les jeunes, qui prenne appui sur des initiatives existantes, a également été perçu comme un objectif important auquel devaient tendre toutes les entités des Nations Unies. Ces travaux sur les innovations technologiques menés à l'échelle du système sont liés à la Stratégie du Secrétaire général en matière de nouvelles technologies, lancée en 2018, et visent à la soutenir¹. Ladite stratégie a pour objet d'établir la manière dont le système des Nations Unies encouragera l'utilisation des nouvelles technologies pour accélérer la réalisation du Programme 2030 et les mettre en adéquation avec les valeurs inscrites dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les normes et règles du droit international.

12. Lors de ses première et deuxième sessions ordinaires de 2018, et pour compléter ses délibérations sur les tendances émergentes et les implications des nouvelles technologies sur le développement durable, le Conseil des chefs de secrétariat, soutenu par le Comité de haut niveau sur la gestion, a tenu des discussions approfondies sur la nécessité de faire évoluer le système des Nations Unies de manière à renforcer les capacités de ses entités et à améliorer ses méthodes de travail afin de mieux aider les États Membres à s'adapter aux changements à venir. Il a considéré qu'il s'agissait là d'un élément essentiel pour permettre au système des Nations Unies de s'acquitter avec plus d'efficacité de ses mandats consistant à servir les pays de programme et à renforcer son effort collectif pour permettre la réalisation des objectifs de développement durable.

13. Plus précisément, au cours de sa première session ordinaire de 2018, reconnaissant la nécessité d'intégrer l'innovation dans les différents organismes des Nations Unies, les membres du Conseil des chefs de secrétariat ont décidé de définir des projets propres à l'Organisation en vue d'améliorer sa capacité à créer une culture de l'innovation, y compris la promotion de partenariats qui la favorisent. Ils se sont également engagés à créer des structures ou mécanismes institutionnels d'appui à l'innovation et de mettre à contribution les agents du changement au sein de leurs organismes. Afin de faciliter ces efforts, le CCS a sollicité l'élaboration d'un ensemble de ressources pour l'innovation dans lesquelles les entités des Nations Unies pourraient trouver des pratiques et orientations. Le Réseau d'innovation des Nations Unies – un cercle informel de collaboration entre spécialistes de l'innovation au sein des Nations Unies de toutes classes et entités et de tous lieux d'affectation –, a été chargé de diriger ce processus et de continuer d'apporter son concours au Conseil en lui soumettant des idées relatives à l'innovation et en appuyant des actions spécifiques².

¹ <https://goo.gl/wq4wYt>.

² <https://www.uninnovation.network/>.

14. Les membres du Conseil des chefs de secrétariat ont pu, lors de la deuxième session ordinaire de 2018, visualiser et suivre une démonstration d'un ensemble de ressources pour l'innovation, dont le lancement est prévu en 2019. Il comporte une auto-évaluation à des fins de diagnostic et des outils sélectionnés à partir de modules relatifs à cinq domaines de l'innovation : la stratégie, les partenariats, l'architecture, la culture et l'évaluation. Ils ont considéré que cet outil pouvait effectivement aider les organismes onusiens à améliorer leurs capacités à stimuler et intensifier l'innovation, et se sont dit conscients que le personnel de l'ensemble du système pourrait bénéficier des meilleures pratiques et des retours d'expériences contenues dans l'ensemble de ressources. L'objectif de cette initiative est de compléter et soutenir une transformation plus large des institutions qui permettrait de placer la pratique de l'innovation au centre de tous les aspects des travaux de l'Organisation et d'en faire une priorité.

15. Faisant suite aux directives du Conseil des chefs de secrétariat, le Comité de haut niveau sur les programmes a lancé, à l'appui de la Stratégie du Secrétaire général en matière de nouvelles technologies, une série d'études analytiques très fouillées visant à déterminer l'incidence de ces nouvelles technologies sur la réalisation des objectifs de développement durable, le thème majeur et transversal de ces travaux étant les perspectives et besoins spécifiques des pays en développement. L'idée était d'avoir une vision commune des problèmes complexes posés par les nouvelles technologies et de leur capacité à favoriser le progrès humain et le développement durable, et de partager les connaissances en la matière. À cette fin, le Comité s'est intéressé à l'intelligence artificielle et au rôle qu'elle pourrait jouer à l'avenir dans les domaines de l'alimentation, du travail, de l'éducation et de l'apprentissage.

16. Les discussions du Comité ont été enrichies par des échanges avec l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse ainsi qu'avec les membres de « Young UN », un réseau informel de 700 jeunes agents de tous les organismes des Nations Unies. Ces échanges ont permis au Comité de prendre en compte le point de vue des jeunes sur des questions qui pèseront d'un poids considérable sur les générations futures.

17. En avril 2018, à sa trente-cinquième session, le Comité de haut niveau sur les programmes a examiné un document analytique relatif à l'avenir de l'alimentation, établi dans le cadre d'un processus consultatif interinstitutions piloté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Conscient que la mise en œuvre du Programme 2030 nécessiterait une transformation rurale solidaire, équitable et durable, le Comité a pris note du potentiel qu'offraient les nouvelles technologies et de l'influence positive qu'elles pourraient avoir pour favoriser de tels changements. Dans le même temps, il a compris que la technologie n'était que l'un des multiples éléments qui dictaient l'avenir de l'alimentation, et dont il faudrait tenir compte dans leur globalité. Le Comité s'est également penché sur d'autres aspects que sont les questions de gouvernance, les changements démographiques, la dynamique sociale, les déplacements de population, les conflits, ainsi que les facteurs environnementaux et climatiques. Il a réaffirmé le principe directeur du Programme 2030, appelant à « ne laisser personne de côté », et souligné que le système des Nations Unies avait à cœur de promouvoir des systèmes alimentaires solidaires, équitables et durables en jouant efficacement son rôle fédérateur, stratégique et consultatif à l'appui des efforts déployés par les États Membres.

18. Si les progrès réalisés dans le domaine de l'intelligence artificielle peuvent se traduire par des avantages divers et variés en termes de développement, ils sont également susceptibles de déstabiliser les fondements mêmes des sociétés. À ses trente-cinquième et trente-sixième sessions, le Comité de haut niveau sur les programmes a souligné qu'il fallait investir massivement dans le renforcement des

capacités afin que le pouvoir transformateur de l'intelligence artificielle puisse être mis au service du bien, d'une manière qui profite à ceux qui risquent d'être laissés de côté, en particulier dans les pays en développement. Insistant sur la nature multidimensionnelle complexe de l'intelligence artificielle, le Comité a décidé d'élaborer, sous la direction de l'Union internationale des télécommunications, une approche stratégique et une feuille de route à l'échelle du système afin d'aider les pays en développement à se donner les moyens de saisir les opportunités et de faire face aux risques liés à cette intelligence – approche et feuille de route qui seront portés à l'examen du Comité de haut niveau sur les programmes à sa trente-septième session, en avril 2019.

19. Ce qui frappe en priorité dans les incidences sociétales de l'intelligence artificielle et d'autres technologies émergentes, c'est l'évolution du paysage de l'emploi et la nécessité de transformer les systèmes éducatifs en conséquence. Dans sa résolution [72/235](#), l'Assemblée générale a souligné que l'avenir du travail nécessitait une capacité d'adaptation et une approche globale de l'éducation et de la formation en continu.

20. En conséquence, à sa trente-sixième session, le Comité a examiné un projet de stratégie sur l'avenir du travail, mené à bien par l'Organisation internationale du Travail, qui présente une vision commune, pose des principes directeurs et définit des éléments clés en vue de sa mise en œuvre. Cette initiative coordonnée a pour but de renforcer la capacité du système des Nations Unies à donner des orientations appropriées en réponse aux nouvelles tendances de l'emploi et d'atténuer l'incidence des nouvelles technologies sur les emplois. Le Comité a estimé que, dans la mesure où elle prônait une politique équitable et solidaire en faveur d'emplois décents pour tous, la stratégie en question pouvait grandement contribuer à garantir que personne ne soit laissé de côté, comme l'appelle de ses vœux le Programme 2030. Compte tenu du caractère rapide et imprévisible des changements sociétaux, il a également insisté sur la nécessité de l'apprentissage tout au long de la vie, en particulier dans le domaine des compétences numériques. Le Comité de haut niveau sur les programmes devrait achever ses travaux au cours du premier semestre 2019 et coïncider ainsi avec l'initiative du centenaire sur l'avenir du travail de l'Organisation internationale du Travail³.

21. Pour compléter son étude sur l'avenir du travail, le Comité de haut niveau sur les programmes a également abordé la question de l'avenir de l'éducation et de l'apprentissage. Il s'est intéressé aux moyens d'aider les pays à exploiter au mieux les technologies de l'information et des communications et d'autres technologies innovantes pour optimiser l'apprentissage et pour pallier le manque de données sur le terrain de l'éducation. Il a en outre mis l'accent sur ce que la technologie pouvait apporter pour favoriser l'apprentissage tout au long de la vie, sur l'importance de veiller à ce que les gouvernements soient bien armés pour gérer les risques de voir le recours à de nouvelles technologies d'apprentissage se généraliser, et sur la nécessité de soutenir les États Membres dans leurs efforts visant à faire en sorte que les bénéfices des nouvelles technologies soient largement partagés.

22. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont, dans le cadre d'un processus consultatif interinstitutions, élaboré une feuille de route pour la mise en œuvre d'une approche stratégique, à l'échelle du système des Nations Unies, axée sur une éducation et un apprentissage pour tous solidaires, équitables et novateurs. Le Comité est convenu de donner la priorité à un petit nombre d'interventions cruciales dans des domaines où des engagements et actions collectives de l'ensemble des organismes onusiens

³ <https://www.ilo.org/global/topics/future-of-work/lang--en/index.htm>.

apportent une la valeur ajoutée et complètent des activités et mécanismes déjà en place, notamment la concrétisation de la Déclaration d'Incheon et du Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 4. Le Comité de haut niveau sur les programmes devrait examiner le projet de texte définitif de l'approche stratégique lors de sa trente-septième session.

23. Dans le cadre des efforts qu'il déploie afin de mieux faire comprendre à l'échelle du système ce qu'implique l'évolution rapide des technologies pour la réalisation des objectifs de développement durable, le Comité de haut niveau sur les programmes a n'a eu de cesse de souligner que l'une des attributions essentielles des Nations Unies était de veiller à ce que les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés ainsi que les membres les plus pauvres et les plus vulnérables de leurs sociétés, ne soient pas davantage défavorisés et laissés de côté du fait du recours aux nouvelles technologies. Pour orienter et cibler correctement ses axes de travail, le Comité a fait procéder à une analyse, réalisée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, concernant les préoccupations, besoins et problèmes particuliers des pays en développement, analyse qui s'est plus spécialement intéressée au « milliard le plus pauvre » et aux moyens qui les aideraient à atteindre les objectifs de développement durable dans un monde en mutation rapide.

24. Le problème mondial de la drogue est un autre point qui a retenu l'attention prioritaire du Conseil des chefs de secrétariat en 2018. Ce fléau, qui touche environ 275 millions de personnes⁴, constitue un défi mondial complexe, étroitement lié aux préoccupations relatives au développement durable, à la paix et à la sécurité, ainsi qu'aux droits de l'homme. Aussi, la lutte menée sur ce terrain tient-elle une place essentielle pour la réalisation des objectifs de développement durable. Le document final adopté par les dirigeants de la planète lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2016 consacrée à cette question et intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution [S-30/1](#), reproduite en annexe), a réaffirmé la nécessité de s'attaquer, de manière cohérente et coordonnée, à ses principales causes et conséquences. En réponse à l'appel lancé par les États Membres aux entités qui composent le système des Nations Unies les incitant à renforcer la coopération interinstitutions et à améliorer la cohérence de l'action menée à tous les niveaux face au problème mondial de la drogue (voir [E/2017/28](#), résolution [60/1](#) de Commission des stupéfiants, reproduite en annexe), le CCS s'est saisi de la question en novembre 2018, en prévision du débat ministériel de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants qui devait se tenir à Vienne en mars 2019.

25. Le Conseil des chefs de secrétariat s'est attaché à dégager une position commune au sein du système des Nations Unies qui puisse fournir un cadre d'orientation à son appui à la réunion ministérielle, sur la base d'un document de travail établi sous les auspices du Comité de haut niveau sur les programmes à l'issue d'un processus consultatif coordonné par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Ce document, qui donnait une vue d'ensemble du problème mondial de la drogue et passait en revue les principales questions concernant le discours politique international en la matière, soumettait, pour adoption par le CCS, une position commune de l'Organisation (voir [CEB/2018/2](#), annexe I), comportant des principes et engagements à agir valables pour l'ensemble des entités des Nations Unies, en vue de renforcer la coordination et la cohérence du système à l'appui des décisions des États membres.

⁴ Voir le *Rapport mondial sur les drogues 2018* (Publication des Nations Unies, numéro de vente E.18/XL.9).

26. Cette position commune considère qu'il existe de profondes imbrications entre le problème mondial de la drogue et de nombreux aspects du Programme 2030. Elle réaffirme le ferme engagement des organismes des Nations Unies à aider les États Membres à définir et mettre en œuvre des réponses véritablement équilibrées, globales, intégrées, fondées sur des faits, axées sur les droits de l'homme, tournées vers le développement et réellement durables à ce problème dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et autres instruments internationaux pertinents, notamment le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016, de façon à soutenir la mise en œuvre du Programme 2030.

27. Lors de l'adoption de la position commune à sa deuxième session ordinaire de 2018, le Conseil des chefs de secrétariat a souligné que le système des Nations Unies était absolument déterminé à renforcer, au moyen de la coordination interinstitutionnelle, son appui au document final précité. La position commune reflète également la volonté affichée de l'ensemble du système de continuer à exploiter les synergies et à resserrer la coopération et la collaboration interinstitutionnelles, ainsi qu'à tirer le meilleur parti des compétences de toutes les entités des Nations Unies, sous la conduite du département du Secrétariat le plus directement concerné, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et aux côtés de la Commission des stupéfiants, l'organe décisionnel des Nations Unies principalement chargé de tout ce qui touche à la drogue.

28. En 2018, le Comité s'est également saisi d'un certain nombre de points qui figuraient déjà à son ordre du jour. Comme mandaté par l'Assemblée générale⁵ depuis 2013, le Conseil des chefs de secrétariat a apporté son concours à la coordination et à la mise en œuvre, à l'échelle du système, du suivi du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 adopté à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et en a régulièrement rendu compte à son Comité de haut niveau sur les programmes. Dans le prolongement de la Déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020⁶, le Conseil s'est également occupé de la question des dispositifs propres à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés, l'objectif étant d'améliorer l'efficacité globale de l'appui du système des Nations Unies à l'intensification des flux d'investissements étrangers directs vers les pays les moins avancés et au renforcement de la capacité de ces pays à attirer de tels investissements.

29. À ses trente-cinquième et trente-sixième sessions de mars et septembre 2018, le Comité de haut niveau sur les programmes a examiné les progrès réalisés sur ces différents points, notamment celui relatif aux activités du Comité technique interinstitutions sur la promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés, dont a rendu compte le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le Conseil des chefs de secrétariat a pris note des informations qui ont été communiquées et a encouragé toutes les entités concernées à collaborer étroitement avec l'Équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement et une transition sans heurt⁷ afin d'aider les pays les moins avancés à sortir de cette

⁵ Conformément à un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale, dont la plus récente est la résolution [73/242](#).

⁶ Voir les résolutions de l'Assemblée générale [70/294](#), par. 69, et [73/242](#), par. 21.

⁷ Établie fin 2017 par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en étroite partenariat avec plusieurs autres entités des Nations Unies.

catégorie ; il les a également invitées à collaborer avec la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et à soutenir ses travaux, notamment en envisageant le détachement de personnel.

30. De surcroît, en 2018, le Comité de haut niveau sur les programmes a réexaminé la question de l'urbanisation durable. À sa trente-et-unième session, en mars 2016, il a approuvé le document, validé ensuite par le Conseil des chefs de secrétariat, consacré à l'urbanisation et au développement durable élaboré sous l'égide du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)⁸, document par lequel l'ensemble des organismes de l'ONU entendaient contribuer à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), tenue à Quito en octobre 2016, et réaffirmer leur son engagement collectif à lui apporter leur soutien. Faisant suite à la résolution 72/226 relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et au renforcement du Programme des Nations Unies sur les établissements humains (ONU-Habitat), dans laquelle l'Assemblée générale a invité ONU-Habitat, entre autres entités, à contribuer à l'adoption d'une stratégie à l'échelle du système pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, le Comité a décidé, lors de sa trente-sixième session, de charger un groupe de travail temporaire de s'atteler, sous la direction d'ONU-Habitat et sur la base du document de 2016, à l'élaboration d'une stratégie qui pourrait être déployée dans l'ensemble des entités de l'Organisation en vue de renforcer et de relancer les efforts coordonnés, tout en tenant compte des faits nouveaux intervenus au niveau mondial et au sein du système des Nations Unies.

III. Améliorer les fonctions d'administration et de gestion du système des Nations Unies et innover en la matière

31. En 2018, le Comité de haut niveau sur la gestion a poursuivi les efforts qu'il avait entrepris pour promouvoir et coordonner les réformes relatives aux questions de gestion et d'administration ; il s'est attaché, pour ce faire, à favoriser et accélérer la coordination de la gestion ainsi que la reconnaissance mutuelle et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement. Les travaux du Comité sont solidement ancrés dans les mandats issus des résolutions 67/226 et 71/243 de l'Assemblée générale.

32. La lutte contre le harcèlement sexuel dans les organisations des Nations Unies a constitué l'une des priorités du Comité au cours de la période considérée. En novembre 2017, soucieux de faire respecter la politique de tolérance zéro en la matière, de renforcer les efforts de prévention et d'intervention centrés sur les victimes, et d'aider à créer, dans tous les organismes de l'ONU, un environnement de travail sûr et où chacun a sa place, le Conseil des chefs de secrétariat a constitué une Équipe spéciale chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel, opérant sous la direction du Président du Comité de haut niveau sur la gestion.

33. En 2018, l'Équipe spéciale, composée de hauts responsables de plus de 40 organismes des Nations Unies, a arrêté une définition uniforme du harcèlement sexuel, dégagé un ensemble de principes communs qui devaient permettre de doter l'Organisation d'une politique harmonisée en la matière, rédigé un guide à l'intention du personnel d'encadrement qui indique comment prévenir et combattre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, et fixé le schéma devant conduire à l'établissement, à l'échelle du système, d'une base de données sur la vérification des

⁸ www.unsceb.org/CEBPublicFiles/Urbanization%20and%20Sustainable%20Development_a%20UN%20system%20input%20to%20the%20New%20Urban%20Agenda-ODS.pdf.

antécédents en matière de harcèlement sexuel. À sa première session ordinaire de 2018, le Conseil des chefs de secrétariat a tenu un échange de vues spécialement consacré à la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes du système onusien. Il a approuvé toutes les initiatives susmentionnées et publié une déclaration commune dans laquelle il a souligné que l'Organisation des Nations Unies devait être un lieu où les fonctionnaires sont particulièrement appréciés et peuvent se faire entendre, et où le harcèlement sexuel n'est en aucun cas toléré.

34. Dans la deuxième phase de ses travaux, les efforts entrepris par l'Équipe spéciale ont abouti à de nouvelles avancées communes : élaboration et adoption d'une politique type du Système des Nations Unies sur le harcèlement sexuel, lancement de la base de données Clear Check sur la vérification des antécédents en matière de harcèlement sexuel, élargissement des directives relatives à la base de données précitée pour y inclure les allégations de harcèlement sexuel en cours d'investigation, évaluation des différents services d'aide et permanences téléphoniques mis en place par les organisations des Nations Unies et formulation de propositions pour la définition d'un cadre intégrant ces différents services selon les critères d'utilisation optimale, et préparation d'un projet de code de conduite type et d'un guide d'application pour la prévention du harcèlement sexuel lors de manifestations des Nations Unies. Le 26 novembre 2018, l'Équipe spéciale et le Comité permanent interorganisations ont également tenu une réunion conjointe des organes d'enquête chargés de la protection contre l'exploitation, la violence et le harcèlement sexuels. L'Équipe spéciale poursuivra ses travaux en 2019, travaux qui seront plus particulièrement axés sur le renforcement des capacités d'investigation et l'amélioration des enquêtes sur les cas de harcèlement sexuel.

35. Mandaté également par le Conseil des chefs de secrétariat pour mettre systématiquement l'innovation au service de l'amélioration des pratiques de fonctionnement, le Comité de haut niveau sur la gestion s'est attaché en priorité, au cours de l'année 2018, à œuvrer à la concrétisation des ambitions du Conseil en matière d'innovation. À ses trente-cinquième et trente-sixième sessions, ainsi que lors d'un séminaire consacré à ce sujet, il a organisé une série de débats sur l'intégration et la prise en compte de l'innovation institutionnelle au sein et dans l'ensemble des entités des Nations Unies.

36. Le Comité a souligné combien il était important, sur le plan stratégique, que le système des Nations Unies s'adapte aux méthodes de travail et technologies nouvelles, et en tire parti dans l'exécution de ses missions en ces temps marqués par la rapidité des changements. L'objectif des débats qu'il avait engagés était de faciliter et de promouvoir l'innovation dans les fonctions d'encadrement, toutes entités confondues, en dressant une liste d'initiatives concrètes et modulables à intégrer dans les priorités du plan stratégique du Comité pour la période 2017-2020. Au nombre de ces initiatives figurent notamment l'organisation de salons et la mise en place de laboratoires destinés à offrir au personnel, à tous les niveaux, un environnement propice à l'innovation, la tenue d'une conférence, le 26 novembre 2018, sur le thème de l'avenir de la gestion financière, qui devait servir de source d'inspiration pour de nouvelles innovations dans les fonctions de gestion financière des entités onusiennes, ainsi que la création d'une plateforme baptisée Unite Ideas, déployée à l'échelle du système des Nations Unies en vue de recueillir des propositions selon un modèle participatif. Désireux de mettre à profit les idées novatrices provenant de tous les niveaux de l'Organisation, le Comité a accepté volontiers d'inviter des représentants de Young United Nations et du Réseau d'innovation des Nations Unies à participer à ses sessions et a considéré qu'il serait bon qu'ils ouvrent à ses délibérations de nouvelles perspectives.

37. En 2018, le Comité a également obtenu des progrès substantiels concernant d'autres priorités stratégiques. À la suite de discussions tenues au sein du Comité et du Groupe des innovations institutionnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, et tenant à exprimer leur ferme détermination à promouvoir le changement dans les modalités de fonctionnement, tant au plan mondial qu'au niveau des pays, le Secrétaire général et 13 autres chefs de secrétariat ont signé une déclaration de reconnaissance mutuelle par laquelle leurs entités respectives s'engagent à mener leurs activités selon le principe de la reconnaissance par chacune d'elles des meilleures pratiques en matière de politiques et procédures, l'objectif étant de faciliter la collaboration agissante entre organismes et de réduire les coûts de transaction pour les gouvernements et les organismes partenaires⁹. Cette déclaration faisait écho à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale et au rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé (A/72/684-E/2018/7). Elle prenait notamment acte de ce que le déploiement au niveau des pays de la Stratégie relative aux modalités de fonctionnement exigeait des progrès en matière de reconnaissance mutuelle des politiques et procédures par les organismes du système de développement des Nations Unies. Les principes inscrits dans la déclaration seront principalement appliqués, dans un premier temps, aux secteurs des finances, des ressources humaines, des achats, de la logistique, des technologies de l'information et des communications, ainsi qu'aux services de gestion des installations.

38. Dans le domaine des ressources humaines, le Comité de haut niveau sur la gestion a, par l'intermédiaire de son Réseau ressources humaines, activement collaboré à plusieurs projets de réforme de la Commission de la fonction publique internationale, notamment un vaste réexamen du système des ajustements et une révision du mode actuel de calcul des indemnités des fonctionnaires recrutés sur le plan local. Ce même réseau a continué, en interne, de faire partager expériences et pratiques, et poursuivi ses échanges avec les partenaires extérieurs sur les bonnes pratiques et les innovations dans divers secteurs de la gestion des ressources humaines, au fil notamment de discussions très pointues avec les partenaires technologiques quant aux moyens d'élargir et de mieux cibler la recherche de talents, en particulier des candidatures féminines qualifiées. Autre exemple d'échange avec des partenaires extérieurs : l'atelier consacré au partenariat et à l'innovation qu'ont organisé conjointement des experts techniques du Réseau ressources humaines et l'Office européen de sélection du personnel, en vue de faire la synthèse des enseignements qui ont pu être tirés et de recenser les formes possibles de collaboration interinstitutionnelle en matière d'évaluation et d'expérimentation. En 2018, les organismes participant au Réseau ressources humaines ont inauguré un nouveau centre mondial de services communs de gestion des ressources humaines, spécialisé dans le classement des emplois et la vérification des références¹⁰.

⁹ À ce jour, la déclaration a été signée par les chefs de secrétariat du Programme alimentaire mondial (PAM), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

¹⁰ Voir <http://onehr.webflow.io>.

39. Eu égard à l'engagement sans faille manifesté par le Secrétaire général de garantir le droit à la protection dont jouit le personnel des Nations Unies dans tous les lieux où l'Organisation est présente, et compte tenu de la priorité accordée par le Comité de haut niveau sur la gestion à l'adoption de réformes visant à aider l'Organisation à atteindre cet objectif sans se détourner des missions que lui confie la Charte, le Comité s'est employé à étendre le devoir de protection au-delà des lieux d'affectation à haut risque ; ses efforts ont permis de réaliser des progrès sur ce terrain, qui se sont notamment traduits par la mise en place de mesures concernant le personnel recruté sur le plan national, l'élaboration d'un cadre de gestion des risques pour le devoir de protection, ou encore l'étoffement de l'offre de soutien psychosocial aux fonctionnaires et l'établissement de mesures appelées à appuyer la nouvelle stratégie pour la santé mentale et le bien-être au travail dans le système des Nations Unies.

40. Le Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion a poursuivi ses activités relatives à l'harmonisation des contrats bancaires. Il a passé des accords bancaires locaux communs dans quatre nouveaux pays¹¹ en 2018, ce qui a permis de réduire globalement les frais bancaires et les risques opérationnels.

41. Le Réseau a accordé une attention accrue aux approches novatrices dans le domaine des finances, conscient que les organismes des Nations Unies devaient chercher collectivement à voir comment l'innovation et l'automatisation pourraient améliorer leur mode de fonctionnement en la matière. La conférence consacrée à « L'avenir de la gestion financière », au cours de laquelle plusieurs orateurs de marque aux profils variés et aux expériences diverses ont donné un aperçu des progrès réalisés sur ce terrain, a permis d'entrevoir de nouvelles possibilités d'innovation dans les fonctions de gestion financière au sein du système des Nations Unies.

42. Conformément à la section IV de la résolution [71/272 B](#) de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur l'assurance maladie après la cessation de service du Comité de haut niveau sur la gestion a mené à bien ses travaux concernant l'étude d'autres moyens permettant d'améliorer l'efficacité et de maîtriser les coûts de cette assurance, étude pour laquelle il lui était demandé d'analyser les analogies et les différences entre les organismes des Nations Unies en termes de définition, de financement et de gestion des plans de santé et des fonds de ladite assurance maladie, ainsi qu'au regard des engagements. Les travaux ont notamment porté sur les négociations collectives avec les prestataires de soins de santé et des tiers administrateurs, l'harmonisation des principes régissant l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, et l'analyse de l'opportunité, de la faisabilité et des conséquences financières des possibilités de couverture primaire offertes par les régimes d'assurance maladie nationaux. Le rapport final du Groupe de travail ([A/73/662](#)) a été achevé en décembre 2018.

43. En application des résolutions [67/226](#) et [71/243](#) de l'Assemblée générale appelant les entités du système des Nations Unies pour le développement à réfléchir plus avant à toutes solutions d'achats communs, le Comité de haut niveau sur la gestion a poursuivi ses efforts visant à renforcer la reconnaissance mutuelle et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement dans le cadre du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, un portail d'achats communs qui met en contact le personnel chargé des achats aux Nations Unies et la communauté des fournisseurs. En octobre 2018, vingt-neuf organismes onusiens¹² disposaient

¹¹ Bolivie (État plurinational de), Madagascar, Myanmar et Serbie.

¹² Agence internationale de l'énergie atomique, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Centre du commerce international, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds international de développement agricole, Haut-Commissariat des

d'une liste de fournisseurs sur le Portail mondial et seize¹³ avaient – ou envisageaient d'avoir – un progiciel de gestion intégré et/ou un système d'intégration des achats en ligne avec la plateforme. Le réseau de fournisseurs du Comité de haut niveau sur la gestion a également publié une mise à jour des directives harmonisées en matière de passation des marchés dans le cadre du nouveau *Manuel des achats des Nations Unies*. Plusieurs autres initiatives ont été lancées en 2018 et sont toujours en cours, telles que l'établissement de liens de collaboration pour les achats de matériel informatique, l'identification des marchandises de grande valeur pour les achats en commun et la définition d'un mode de calcul des économies réalisées sur les achats applicable à l'ensemble des entités des Nations Unies.

44. Le Comité de haut niveau sur la gestion a également constitué une nouvelle équipe spéciale intersectorielle sur la gestion des risques, dont les travaux ont permis la mise en place d'un modèle de référence de gestion des risques à l'échelle du système devant servir d'outil de comparaison ainsi que la réalisation d'un guide pratique à l'attention des organismes des Nations Unies consacré à l'optimisation de la gestion des risques, en cas notamment de délégation accrue d'autorité.

45. À sa trente et unième session, le Réseau informatique et communications, conscient de la nécessité de recentrer ses activités sur la transformation stratégique et numérique de l'ensemble du système des Nations Unies, a adopté à l'unanimité la proposition suggérant de le rebaptiser Réseau technologie et numérique. Dans le cadre de cette nouvelle orientation, le Réseau s'est doté de sous-groupes chargés de faciliter le partage des connaissances dans trois domaines d'importance stratégique : l'innovation technologique, la transformation opérationnelle et la transformation des infrastructures.

46. À sa trente-sixième session, le Comité de haut niveau sur la gestion a adopté un ensemble de principes en matière de protection des données personnelles et de la vie privée pour les organismes des Nations Unies. Ces principes constituent un premier pas vers l'établissement d'un cadre commun garantissant un niveau élevé de protection du droit à la vie privée, y compris les données personnelles, à celles et ceux qui travaillent pour l'ONU, sont liés à l'Organisation ou bénéficient de sa protection. Ils ouvrent également la voie à d'autres actions en matière de protection de la vie privée et des données personnelles, notamment l'élaboration de politiques appropriées de respect de la vie privée dans les différentes entités du système des Nations Unies.

Nations Unies pour les réfugiés, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Programme alimentaire mondial, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Organisation internationale du Travail, Organisation maritime internationale, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation mondiale de la Santé, Organisation mondiale du commerce, Organisation panaméricaine de la santé, Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, Programme commun ONUSIDA, Programme des Nations Unies pour le développement, Secrétariat et Union internationale des télécommunications.

¹³ Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds international de développement agricole, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Programme alimentaire mondial (actuellement autonome, mais possibilité d'une future intégration), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation mondiale de la Santé, Organisation mondiale du commerce, Organisation panaméricaine de la santé, Programme coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, Programme des Nations Unies pour le développement, Secrétariat et Union internationale des télécommunications.

47. Les activités menées au titre du projet de cadre d'interopérabilité sémantique des Nations Unies pour les documents normatifs et parlementaires se sont poursuivies en 2018. Codirigé par le Comité de haut niveau sur la gestion, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, ce projet a été marqué par quelques avancées majeures l'an dernier. Plusieurs organismes testent actuellement la conversion de documents au format Akoma Ntoso XML, adopté par le Conseil des chefs de secrétariat, afin de voir quels gains d'efficacité il pourrait générer pour les processus de gestion des documents. En collaboration avec la Division de statistique de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Comité de haut niveau sur la gestion a défini des identifiants numériques communs pour les objectifs de développement durable, qui constituent une composante essentielle de la future architecture du savoir du système des Nations Unies.

48. En application des résolutions 54/64, 69/250, 70/9 et 71/262, le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat a apporté tout son soutien à la ferme détermination à laquelle est personnellement attaché le Secrétaire général de défendre le multilinguisme dans l'ensemble du système des Nations Unies ; il s'est également efforcé d'appuyer les efforts déployés par la Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, en sa qualité de coordonnatrice pour le multilinguisme à l'échelle du Secrétariat, en vue de promouvoir une approche globale et coordonnée du multilinguisme au sein des organismes des Nations Unies, notamment en répertoriant et faisant partager à toutes les entités les multiples politiques et outils en la matière, et en rendant compte de cette question au Conseil économique et social dans les rapports annuels d'ensemble du Conseil.

49. Grâce aux conseils et à l'importante contribution de la coordinatrice, le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat a entrepris de créer une page Web sur le multilinguisme, qui sera hébergée sur le site Web du Conseil, et de mettre sur pied une plateforme de collaboration pour l'échange d'informations sur le multilinguisme entre les organismes des Nations Unies. Le secrétariat du Conseil aide également la coordonnatrice à constituer un réseau en ligne de référents pour le multilinguisme.

IV. Veiller à l'application des normes comptables internationales pour le secteur public

50. Dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé l'adoption des normes comptables internationales pour le secteur public pour la présentation des états financiers de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité de haut niveau sur la gestion a élaboré un projet cofinancé à l'échelle du système sur l'adoption des normes précitées, dont la mise en œuvre a été confiée au Groupe de travail des normes comptables. Les 24 organismes des Nations Unies qui ont adopté lesdites normes les ont tous appliquées et continuent de faire l'objet d'opinions sans réserve lors des audits, ce qui témoigne de l'engagement et de la capacité du système des Nations Unies à se conformer durablement à ces normes en évolution pour améliorer la qualité de l'information financière, renforcer la transparence et respecter le principe de responsabilité.

51. Le Groupe de travail des normes comptables a poursuivi ses activités visant à pérenniser l'application des normes et à faire en sorte que les avantages qui en découlent, notamment l'harmonisation des politiques et pratiques d'information financière à l'échelle du système des Nations Unies, soient exploités au mieux. Il a ainsi maintenu, en 2018, les contacts permanents qu'il entretient avec le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public, qui continue d'actualiser les normes et de publier des directives pour répondre à l'évolution des besoins des

utilisateurs et aux nouveaux contextes. Le Groupe de travail a toujours pour fonction de suivre les travaux du Conseil, de se tenir au fait des nouvelles décisions et des projets à venir, et de transmettre au Conseil des informations en retour au nom du système des Nations Unies. En 2018, le Groupe de travail a examiné les documents de consultation et les exposés-sondages émis par le Conseil des normes dans les domaines de l'information financière concernant la comptabilisation des produits et des opérations sans contrepartie directe, les contrats de location, les instruments financiers et les indicateurs du secteur public.

52. Le Groupe de travail a tenu sa réunion physique en octobre 2018 et s'est penché sur une série de questions. Il a notamment eu un échange de vues avec le président et le personnel du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public à propos des documents de consultation sur la comptabilisation des produits et des opérations sans contrepartie directe. Cette réunion a aussi été l'occasion de s'entretenir avec le Comité des commissaires aux comptes concernant les grands points sur lesquels porte l'audit, les risques, la fraude, la cybersécurité, les lettres de mission et les questions d'efficacité et d'efficacités. Lors de la réunion ont également été évoquées les déclarations relatives au contrôle interne, la durée d'utilité des immobilisations et l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Ces échanges font partie du mandat du Groupe de travail et visent à faciliter le dialogue entre les organismes du système des Nations Unies et à garantir une constance dans l'interprétation, l'application et la pérennité des normes.

V. Accentuer la transparence et le respect du principe de responsabilité

53. En 2018, le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat a continué d'améliorer la fonctionnalité et les performances de sa plateforme de gestion des données, un outil à usage interne. Cette plateforme informatisée a servi pour la première fois à effectuer des opérations de collecte de données pour le Réseau ressources humaines et le Réseau finances et budget. Un travail considérable a été réalisé au fil des mois afin d'optimiser les contrôles de validation des données pour les deux exercices, ce qui s'est traduit par une moindre intervention humaine et, au final, une meilleure qualité des données.

54. Dans le cadre des efforts déployés en vue d'améliorer la transparence et la qualité des données à l'échelle du système, une initiative conjointe du Comité de haut niveau sur la gestion et du Groupe des Nations Unies pour le développement durable portant sur un « cube de données à l'échelle du système des Nations Unies » a été menée à bien et a abouti à l'adoption de six normes des Nations Unies pour la présentation des données financières. Ces nouvelles normes sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2019 et permettront à chaque entité de l'ONU et à l'Organisation dans son ensemble, de déclarer les flux financiers relatifs aux objectifs de développement durable. Elles sont conformes aux exigences de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques¹⁴, et seront d'une aide précieuse pour

¹⁴ Au paragraphe 80 de sa résolution 71/243, l'Assemblée générale a demandé « de publier sans délais des données fiables, vérifiables et comparables à la fois à l'échelle du système et au niveau de chaque entité ». Dans son rapport sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : garantir à chacun un avenir meilleur (A/72/124-E/2018/3), le Secrétaire général a plaidé pour une « harmonisation des systèmes de collecte des données et de présentation de rapports entre les entités afin de faciliter la présentation de rapports et la responsabilité à l'échelle du système et d'encourager la visibilité des résultats collectifs » (par. 46) ainsi que pour « l'adhésion de l'ensemble du système à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide » (par. 108).

permettre de prendre des décisions éclairées à tous les niveaux de la hiérarchie et pour accroître la transparence. Leur adoption fait partie d'une feuille de route pluriannuelle axée sur l'obtention de données plus complètes, mieux ventilées et compatibles avec les objectifs de développement durable à l'échelle du système.

VI. Coordination entre le Conseil des chefs de secrétariat et d'autres organes cofinancés

55. Par l'intermédiaire de ses organes subsidiaires, le Conseil des chefs de secrétariat a continué de contribuer tant aux programmes de travail de la Commission de la fonction publique internationale qu'à ceux du Corps commun d'inspection. Suite à la décision prise par la Commission de la fonction publique internationale, à sa 87^e session, de lancer une vaste étude sur son processus consultatif et ses méthodes de travail, le Comité de haut niveau sur la gestion a engagé des discussions avec les membres de la Commission et les associations de personnel afin d'amener toutes les parties prenantes à intensifier leur collaboration. Les débats ont eu lieu dans le cadre d'un groupe de contact mis en place par la Commission.

56. Le Réseau ressources humaines du Comité de haut niveau sur la gestion a aussi poursuivi sa participation de longue date aux sessions et groupes de travail de la Commission de la fonction publique internationale et aux réunions du Comité consultatif pour les questions d'ajustement. Outre sa contribution à l'examen du système des ajustements et du mode de calcul des salaires du personnel recruté sur le plan local, comme indiqué dans la section III ci-dessus, le Réseau ressources humaines a, par l'intermédiaire de son groupe hors siège et de sa participation à des groupes de travail, collaboré étroitement avec la Commission sur des questions telles que l'examen du classement d'un lieu d'affectation et d'autres prestations sur le terrain.

57. Durant la période considérée, le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat et le Corps commun d'inspection ont poursuivi la collaboration et le dialogue dont ils sont coutumiers depuis fort longtemps, principalement sous la forme de consultations menées lors de la définition des termes de référence des rapports et de l'établissement proprement dit de ces rapports.

VII. Conclusions

58. Durant l'année 2018, le Conseil des chefs de secrétariat n'a eu de cesse de contribuer aux efforts déployés par le système des Nations Unies afin de servir de vecteur d'intégration et de cohérence sur un large éventail de questions de programmation et de gestion, et d'appuyer ainsi l'exécution des mandats et la mise en œuvre des priorités des organismes intergouvernementaux. Face aux problèmes de plus en plus complexes auxquels le système multilatéral continue encore et toujours de se heurter, les organismes des Nations Unies se sont efforcés d'aider les États Membres en renforçant la cohérence des politiques et la coordination à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030, en améliorant les fonctions d'administration et de gestion du système et en y apportant des innovations, et en encourageant la préparation et le suivi à l'échelle du système des conférences et sommets des Nations Unies, sans jamais perdre de vue les principes de la Charte et le bien-être des populations dont elle s'occupe.
